

Réseau Romand – ASA

Rapport d'activités 2024

1. Rapport du Secrétariat général

- **2024 :**

En réponse aux attentes des organisations membres, aux exigences de l'OFAS et conformément à la stratégie définie par le Comité l'année précédente, le RRASA a renforcé son Secrétariat général dès janvier 2024 avec l'engagement d'une Secrétaire générale adjointe. Cette consolidation visait à améliorer la communication de la faïtière, à mieux coordonner les activités des organisations membres et à offrir un soutien accru au Secrétariat général.

Tout au long de l'année, des séances de travail ont été mises en place avec pour objectifs l'élaboration de canevas uniformisés destinés à une facilitation de l'évaluation des prestations selon les concepts spécialisés, mais également la mise en place d'une stratégie de communication commune. Ces projets ont pour but d'harmoniser les pratiques, de répondre aux exigences de qualité de l'OFAS et à instaurer une collaboration plus étroite entre les membres. Ainsi, des efforts ont été déployés pour renforcer le dialogue entre les organisations membres et le Secrétariat général, notamment à travers des rencontres régulières avec les directions des associations. Les échanges ont abouti à une collaboration couronnée de succès entre deux associations en fin d'année par le biais d'une projection-débat d'un documentaire de la RTS retraçant l'histoire de la notion de handicap depuis 1950. Cette collaboration est emblématique de cette volonté de renforcer l'identité du Réseau Romand ASA et de créer des espaces de dialogue plus ouverts sur les enjeux du handicap.

À l'issue du reporting 2023, qui mobilise traditionnellement une part importante du premier semestre afin de respecter les échéances fixées à fin juin, l'OFAS a salué la qualité de la collaboration avec le RRASA dans ses rapports de controlling.

Un travail conséquent a été engagé pour finaliser le bouclage du contrat-cadre 2020-2023. Ce processus, rendu particulièrement complexe par les effets des années COVID, a nécessité de nombreux échanges avec l'OFAS, lequel a annoncé un remboursement significatif en lien avec les prestations non réalisées. Dès le début, les discussions ont été ouvertes et constructives, dans un climat de collaboration positive. Des efforts ont été déployés pour aménager les modalités de remboursement, en tenant compte des réalités financières des organisations membres et de la nécessité de trouver des solutions adaptées. Bien que ces discussions n'aient pas abouti à une résolution définitive en fin d'année, elles se poursuivent activement en 2025, dans un esprit de dialogue.

Forte de cette expérience, la faïtière souhaite réorganiser à l'avenir le fonctionnement financier en place et a émis des recommandations comptables pour le contrat-cadre 24-27 en cours. Ces nouvelles directives, élaborées en concertation avec sa fiduciaire, visent à garantir une gestion plus rigoureuse et transparente des subventions reçues de l'OFAS. Désormais, les organisations membres devront déclarer uniquement les montants correspondant aux prestations effectivement réalisées et restituer directement à la faïtière les éventuels excédents. Les surplus entre produits et charges devront continuer à être affectés à des fonds spécifiques sous l'article 74 LAI. Un encadrement plus strict de la constitution des provisions et des fonds de fluctuation (CC4) sera également introduit afin d'assurer une conformité renforcée avec les exigences fédérales. Ces mesures seront applicables dès le bouclage 2024 et pour l'ensemble du contrat-cadre 2024-2027, dans l'objectif de consolider les bonnes pratiques financières au sein du réseau.

En 2024, l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) a octroyé un supplément de renchérissement de 2,1 % sur la subvention annuelle, en réponse à l'évolution de l'indice des prix à la consommation constatée en 2023. Cette mesure, qui s'inscrit dans une politique de réajustement systématique des montants alloués, vise à compenser l'augmentation générale des coûts supportés par les associations membres. Cette adaptation bénéficie à l'ensemble de ses sous-contractants, contribuant ainsi à atténuer l'impact financier du renchérissement sur leurs activités. Pour les périodes contractuelles à venir, l'OFAS a par ailleurs confirmé que la question de la compensation du renchérissement fera l'objet d'un réexamen

annuel, garantissant une actualisation régulière des montants de subvention en fonction de l'évolution économique.

Le RRASA a également poursuivi son travail de représentation auprès des instances fédérales. La Secrétaire générale s'est mise à disposition de l'OFAS dans le but d'intégrer des groupes de travail. Sa participation au groupe spécialisé sur le Calcul des valeurs de référence (tarifs) a été actée, preuve de la reconnaissance du travail réalisé et de la crédibilité renforcée du RRASA auprès de ses partenaires institutionnels. Ce groupe de travail a pour mission d'élaborer des propositions concrètes et structurées à destination du groupe d'accompagnement (GA), en s'appuyant sur une approche collaborative. Les travaux de ce groupe s'articuleront autour de la définition et de la description d'un nouveau modèle de calcul des prestations, basé sur le modèle actuel mais révisé afin d'intégrer les recommandations en matière d'honoraires et de tarifs. L'objectif est de fournir une base solide aux futures négociations tarifaires et de renforcer la cohérence de la structure tarifaire dans son ensemble. En parallèle, le groupe sera chargé de proposer un principe général sous la forme d'un modèle de texte destiné à la CSOAPH, si cela s'avère nécessaire. Ce travail s'effectuera en étroite coordination avec le Groupe spécialisé dédié aux cours, afin d'assurer une cohérence globale des propositions. Enfin, un calendrier de mise en œuvre sera défini pour accompagner la transition vers la nouvelle structure tarifaire, en vue des prochaines périodes contractuelles. Les travaux s'échelonneront sur plusieurs sessions d'ateliers prévues entre le printemps 2025 et l'été 2026.

La Commission permanente des finances (COFI), créée lors de l'Assemblée générale de 2023, a poursuivi ses travaux en 2024 avec trois séances tenues au cours de l'année. Ses discussions se sont principalement concentrées sur la question de la pondération de la subvention entre les membres du Réseau Romand ASA. Divers documents d'analyse ont été élaborés afin d'évaluer les différentes options envisageables selon plusieurs scénarios. Les conclusions de ces travaux ont été présentées au Comité à l'occasion de l'Assemblée générale du 6 décembre 2024. Bien qu'une compréhension commune des enjeux liés à la pondération ait émergé, aucun consensus n'a pu être atteint. En réponse à cette situation, la COFI a proposé de soumettre au Comité différentes hypothèses illustrant les impacts possibles pour les organisations membres, accompagnées d'une proposition d'échéancier, et a sollicité le Comité afin qu'il statue sur cette question en 2025.

Le RRASA a poursuivi les évolutions de la base de données eAsa afin de mieux répondre aux besoins opérationnels des organisations membres. De nouvelles fonctionnalités ont été intégrées pour en faciliter l'utilisation et tenter d'alléger la charge administrative. Dans le même temps, des négociations avec le fournisseur ont abouti à une réduction des frais de maintenance, contribuant à optimiser les coûts. Le RRASA se félicite de cette collaboration constructive, marquée par une écoute attentive et un réel engagement de la part du prestataire.

En parallèle, un groupe de travail portant sur le sujet de la base de données eAsa a été créé lors de la dernière Assemblée générale de l'année, avec pour mission d'identifier des axes d'améliorations possibles afin de simplifier la saisie des données, de clarifier les attentes en matière de reporting, et de proposer des solutions technologiques plus adaptées aux besoins des associations membres.

Renouvelé pour deux ans à l'occasion de l'Assemblée générale de juin 2024, le Comité du RRASA poursuit sa mission dans une composition pleinement indépendante. Il s'est fixé la redéfinition de la stratégie de communication comme objectif dans le but d'affirmer avec plus de clarté l'identité et les valeurs de la faïtière.

Il est à noter également que les organisations membres du Réseau Romand ASA sont maintenant certifiées Zewo ou finaliseront leur certification en 2025.

La consolidation du RRASA s'est poursuivie en 2024, notamment à travers l'intégration des prestations assurées par Pages romandes ainsi que le maintien de la collaboration avec ASA Handicap Mental. Ces évolutions contribuent au renforcement progressif de la faïtière et se déroulent de manière positive.

Grâce à l'ensemble de ces initiatives, l'année 2024 a permis au RRASA de renforcer ses fondations tout en ouvrant de nouvelles perspectives, affirmant sa volonté d'évoluer vers une faîtière plus dynamique, fédératrice et reconnue, dépassant ainsi l'image traditionnelle d'un simple organe de contrôle.

- **Prestations propres**

En 2024, le RRASA a produit ses propres prestations pour un total de 4'824 h de *Prospreh et Médias*.

Les prestations ont été réalisées par :

- Réseau romand ASA et Pages Romandes : 2'562 h de Prospreh et Médias
- ASA-HM : 2'262 h de Prospreh et Médias

- **Réunions de comité**

Le Comité reste composé de Mme la Conseillère nationale Laurence Fehlmann Rielle, Présidente ; du Prof. Jean-Michel Bonvin, Vice-Président ; de M. l'ancien Conseiller aux États et ancien Conseiller d'État Robert Cramer, membre et de M. Jérôme Laederach, Directeur de la Fondation Ensemble, membre ainsi que de Olivier Ischer, membre.

Hormis la participation à ses AG ordinaires des 21 juin et 6 décembre 2024, le Comité s'est réuni à 9 reprises en 2024 et a eu plusieurs réunions informelles régulières avec le SG.

- **Le Secrétariat Général**

Le Secrétariat général du RRASA a été assuré en 2024 par Sandra Sciboz (Secrétaire générale) et Thérèse Legerer (Secrétaire générale adjointe), chacune à 40%.

Objectifs 2025

- Finalisation du bouclage du contrat-cadre 2020-2023

Clôturer avec les sous-contractants les montants résiduels dus à la faîtière et proposer un échéancier de remboursement à l'OFAS

- Suivi et monitoring du contrat-cadre 24-27

- Finaliser les documents à uniformiser dans le but d'harmoniser les processus d'évaluation des prestations
- Développement de la base de données eAsa

- Suivi des recommandations comptables 24-27

- Poursuivre la réforme comptable
- S'assurer d'une conformité totale avec les exigences Swiss GAAP RPC 21

- Consolider les sous-contrats

Tenir compte de possibles ajustements nécessaires

- Développer la stratégie de communication

Renforcer l'identité du RRASA avec des actions conjointes

- Groupe de travail OFAS

Poursuivre la collaboration

- Mise en conformité nLPD

- Établir le reporting 2024

2. Comptes 2024

Association faîtière Réseau Romand ASA - Genève

Tableau 1

BILANS AUX 31 DÉCEMBRE (en CHF)	Notes	2024	2023
ACTIF			
ACTIF CIRCULANT			
Banque		451'202.06	317'303.25
Comptes courants organisations membre		2'973'543.81	0.00
Actifs de régularisation		1'619.05	2'170.30
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT		3'426'364.92	319'473.55
TOTAL DE L'ACTIF		3'426'364.92	319'473.55
PASSIF			
CAPITAUX ETRANGERS			
Passifs de régularisation	4	55'285.27	52'997.80
Dette OFAS mandat 2020-2023		2'881'181.00	0.00
TOTAL DES CAPITAUX ÉTRANGERS		2'936'466.27	52'997.80
Capital des fonds		396'466.90	173'044.00
Capitaux de l'organisation			
Capital libre		93'431.75	57'972.43
Allocation de l'exercice au capital libre		0.00	35'459.32
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		93'431.75	93'431.75
TOTAL DU PASSIF		3'426'364.92	319'473.55

Association faitière Réseau Romand ASA - Genève

Tableau 2

COMPTES DE RESULTAT DES EXERCICES (en CHF)	Notes	2024	2023
REPARTITIONS AUX ORGANISATIONS MEMBRES			
Subvention OFAS - contribution annuelle		4'710'883.00	4'710'883.00
Indemnisation faitière OFAS		30'630.00	33'028.00
Renchérissment exceptionnel OFAS (2.1%)		98'928.50	0.00
Subvention liées aux prestations (inclus renchérissment exceptionnel de 2.1% en 2024)		-4'631'824.49	-4'445'095.00
Résultat à attribuer au fonds OFAS 2024-2027 des membres		208'617.01	n/a
Subventions 2020-2023 à rembourser à l'OFAS		2'881'181.00	0.00
Subvention OFAS - décompte finaux 2020-2023 à récupérer auprès des membres		-2'881'181.00	0.00
EXPLOITATION DE L'ASSOCIATION FAITIÈRE			
Subvention OFAS - prestations du réseau		138'637.50	
Cotisations		130'000.00	110'000.00
Autres produits		6'191.75	0.00
Participations Pages Romandes		20'000.00	20'000.00
Produits d'exploitation		294'829.25	428'816.00
Charges de personnel		-202'532.85	-146'726.03
Frais Pages Romandes		-28'173.65	-29'222.70
Frais Prestations de tiers		-1'048.90	-239.85
Frais informatiques		-25'053.29	-45'338.10
Frais de comité pour séances et déplacements		-7'457.06	-7'118.30
Honoraires conseils		-1'112.00	-16'958.20
Honoraires fiduciaires et révisions		-12'233.30	-7'339.20
Frais généraux		-2'296.15	-2'401.16
Charges financières		-116.16	-245.14
Charges d'exploitation		-280'023.36	-255'588.68
Résultat d'exploitation		14'805.89	173'227.32
Résultat avant variation du capital des fonds		223'422.90	173'227.32
Variation du capital des fonds		-223'422.90	-137'768.00
Résultat annuel (avant allocations au capital de l'organisation)		0.00	35'459.32
Allocations/Utilisations			
Capital libre		0.00	-35'459.32
		0.00	0.00

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'assemblée des membres de l'association faîtière Réseau Romand ASA, à Genève

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, tableau de variation du capital, tableau de flux de trésorerie et annexe) de votre association pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024. Conformément à Swiss GAAP RPC 21, les informations contenues dans le rapport de performance ne sont soumises à aucune obligation de vérification par l'organe de révision.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité, alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance. Un collaborateur de notre société a participé à la tenue de la comptabilité durant l'exercice sous revue. En revanche, il n'a pas pris part au contrôle restreint.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques, ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne, ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas constaté d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, conformément aux Swiss GAAP RPC fondamentales, et ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Fiduciaire FIDAG SA



Gaëtan Posse
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Jean-Luc Wassmer
Expert-réviseur agréé

Sion, le 16 juin 2025
Exemplaire électronique

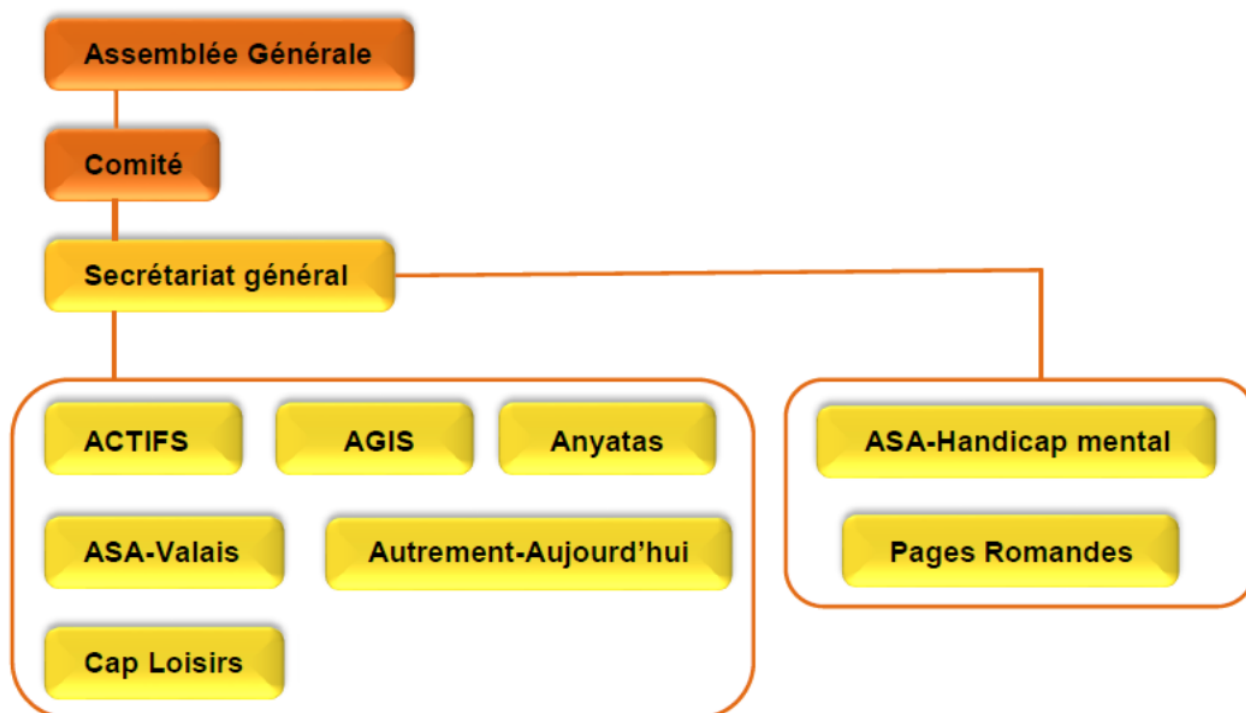
3. Budget 2025

ASSOCIATION FAÏTIÈRE RESEAU ROMAND ASA			
	BUDGETS		RESULTATS
EXERCICES (en CHF)	2025	2024	2023
Subvention OFAS - contribution annuelle	4 740 000.00	4 740 000.00	4 743 911.00
Subvention OFAS - décompte finaux	0.00	0.00	0.00
Subvention liées aux prestations	-4 490 000.00	-4 490 000.00	-4 445 095.00
Solde des subventions	250 000.00	250 000.00	298 816.00
Cotisations	130 000.00	130 000.00	110 000.00
Participations Pages Romandes	20 000.00	20 000.00	20 000.00
Produits d'exploitation	400 000.00	400 000.00	428 816.00
Charges de personnel	-270 000.00	-270 000.00	-146 726.03
Frais Pages Romandes	-30 000.00	-30 000.00	-29 222.70
Frais Prestations de tiers	-10 000.00	-10 000.00	-239.85
Frais informatiques	-50 000.00	-50 000.00	-45 338.10
Frais de comité pour séances et déplacements	-5 000.00	-5 000.00	-7 118.30
Honoraires conseils	-15 000.00	-15 000.00	-16 958.20
Honoraires fiduciaires et révisions	-15 000.00	-15 000.00	-7 339.20
Frais généraux	-5 000.00	-5 000.00	-2 401.16
Charges d'exploitation	-400 000.00	-400 000.00	-255 343.54
Résultat d'exploitation	0.00	0.00	173 472.46
Charges financières			-245.14
Résultat avant variation du capital des fonds	0.00	0.00	173 227.32
Variation du capital des fonds			-137 768.00
Résultat annuel (avant allocations au capital de l'organisation)			35 459.32
Allocations/Utilisations			
<i>Capital libre</i>			-35 459.32

Budget adopté en AG du 6 décembre 2024

4. Présentation du RRASA

Organigramme



ACTIFS - Association Rue des Caroubiers 20 1227 Carouge Tél. 022 343 20 27 info@actifs-ge.ch www.actifs-ge.ch	BUTS : ACTIFS a pour mission de promouvoir la formation et l'intégration sociale des personnes ayant une déficience intellectuelle, un trouble autistique ou des difficultés d'apprentissage. PRESTATIONS : ACTIFS propose un programme annuel de cours ainsi que des prestations de conseil social visant à accompagner les personnes dans des activités socialement valorisées hors milieu protégé.
AGIS – Association 6, route du Grand-Lancy 1227 Acacias Tél. 022 827 85 50 info@agis-ge.ch www.agis-ge.ch	BUTS : L'AGIS a pour mission la reconnaissance, la valorisation et l'intégration de la personne en situation de handicap. Les activités de l'association favorisent son droit aux activités culturelles, de loisirs et sportives et aux contacts sociaux. PRESTATIONS : Les bénévoles de l'AGIS bénéficient d'une formation continue et des conseils dispensés par les travailleurs sociaux pour ensuite offrir leur temps et leurs compétences aux personnes en situation de handicap. Ils encadrent ces derniers pour leur permettre d'accéder aux loisirs et aux tâches de la vie quotidienne.

Anyatas – Association Rue des Lattes 3 1217 Meyrin Tél. 022 785 28 38 info@anyatas.ch www.anyatas.ch	BUTS : Anyatas a pour mission de favoriser les contacts sociaux entre personnes vivant avec une déficience intellectuelle dans un cadre distinct de leur lieu de vie habituel et œuvrer pour leur inclusion dans la société. PRESTATIONS : Anyatas propose aux personnes adultes vivant avec une déficience intellectuelle, des séjours allant de quelques jours à plusieurs semaines favorisant l'autonomie et l'autodétermination.
ASA-Valais – Association Av. de Tourbillon 9 1950 Sion Tél. 027 322 17 67 info@asavalais.ch www.asavalais.ch	BUTS : L'ASA-Valais a pour mission d'améliorer la qualité de vie des personnes ayant une déficience intellectuelle en favorisant leur autonomie et leur intégration sociale par des cours et des séjours. PRESTATIONS : L'ASA-Valais propose des cours semestriels variés, des week-ends à thème, des séjours et des camps d'été pour adultes ayant une déficience intellectuelle. L'association exploite aussi la Pension « la Forêt » à Vercorin, adaptée aux personnes à mobilité réduite.
Autrement-Aujourd'hui – Association Boulevard Carl-Vogt 7 Case postale 53 1211 Genève 8 Tél. 022 329 13 43 Fax 022 329 13 44 contact@autrement-aujourd'hui.ch www.autrement-aujourd'hui.ch	BUTS : L'association Autrement-Aujourd'hui a pour mission d'ouvrir aux personnes ayant un handicap mental un accès aux pratiques artistiques : théâtre, danse et musique principalement, mais aussi les arts visuels. Elle associe les personnes aux projets d'expression, de recherche et de création dans une perspective de formation et de mise en évidence de leurs capacités. Par le biais de réalisations de qualité ouvertes au public, elle contribue à créer des passerelles avec la société et à faire évoluer positivement la place et l'image des personnes en situation de handicap. PRESTATIONS : Programmes réguliers comprenant des cours, des week-ends et des séjours, des stages, des interventions théâtrales et musicales et des spectacles. Les cours favorisent le respect mutuel, l'affirmation individuelle dans des projets collectifs et l'autodétermination ; ils privilégient l'évolution de chacun vers de nouvelles perspectives afin de développer la confiance en soi, la créativité et l'aisance dans des contextes publics. L'association a pu mettre en place au cours des années un espace dédié et ouvert, hors des structures spécialisées de travail et de vie, qui permet de bonnes conditions de déroulement des cours ainsi que des possibilités d'accueil de public à certaines occasions.

Cap Loisirs – Fondation Rue Jean-Louis Hugon 5 1205 Genève Tél. 022 731 86 00 caploisirs@caploisirs.ch www.caploisirs.ch	BUTS : La fondation Cap Loisirs a pour mission de contribuer à l'épanouissement et au bien-être des personnes ayant une déficience intellectuelle, en favorisant leur intégration sociale, leur autonomie et leur participation active à la vie socioculturelle. PRESTATIONS : Cap Loisirs propose des séjours, des activités inclusives d'occupation de jour, des lieux de rencontre tels que l'Espace 34 par exemple. En proposant ces activités, la fondation permet par ailleurs aux parents de se ressourcer.
ASA Handicap Mental – Association 15, Rue des Savoises 1205 Genève Tél 022 792 48 65 Fax 022 792 53 04 info@asahm.ch www.asahm.ch www.mirarts.ch <i>ASA-Handicap Mental est lié au Réseau Romand ASA par convention et, dans le but du renforcement de la faïtière, produit ses prestations de Prospreh pour son compte. Elle demeure autonome dans sa gestion propre et reste membre du RRASA par le règlement de sa cotisation.</i>	BUTS : ASA-Handicap Mental a pour but l'amélioration de la qualité de vie des personnes avec un handicap mental en veillant au respect de leur dignité humaine, de leur droit à l'autodétermination, en favorisant leur participation à la vie active et leur intégration dans la société. PRESTATIONS : En collaboration avec de nombreuses institutions romandes, ASA-Handicap Mental organise notamment des journées de formation destinées aux professionnels et aux proches. A travers Mir'arts, elle offre une plateforme qui rassemble différents lieux de création artistique de Suisse romande à l'attention des personnes avec un handicap mental et organise divers rendez-vous artistiques avec le grand public.
Pages Romandes – Fondation c/o Fondation Verdeil 38A, Av. du Grey 1004 Lausanne sarah.cornaz@bluewin.ch www.pagesromandes.ch <i>Pages Romandes, de par l'engagement de sa directrice et rédactrice au sein du Réseau Romand ASA, fournit ses prestations au nom de la faïtière et a de fait perdu son statut de membre.</i>	BUTS : Favoriser l'information et la formation des personnes avec un handicap mental, contribuer à la réflexion sur ce qui est vécu par les personnes en situation de handicap et leur entourage, créer des liens entre les différents partenaires au travers de la publication d'une revue destinée aux personnes, aux familles et aux professionnels. PRESTATIONS : Publication de Pages Romandes, revue romande spécialisée dans les déficiences intellectuelles et développementales. Chaque trimestrielle est consacrée à une thématique spécifique.

5. Comité et secrétariat

Comité

Présidente	Laurence Fehlmann Rielle
-------------------	--------------------------

Vice-Président	Jean-Michel Bonvin
-----------------------	--------------------

Membres	Robert Cramer Jérôme Laederach Olivier Ischer
----------------	---

Secrétariat général

Secrétaire générale	Sandra Sciboz
----------------------------	---------------

Secrétaire générale adjointe	Therese Legerer
-------------------------------------	-----------------